



Prévenir

Promouvoir



Protéger



Connaître

Animer



Informier

DIREN RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement

Rapport d'activité 2003



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

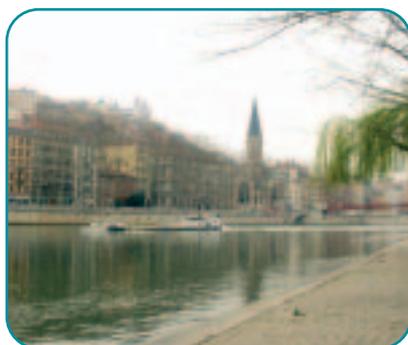
DIRECTION
RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT
RHÔNE-ALPES



La DIREN Rhône-Alpes au cœur



Sommaire



- Rhône-Alpes: un territoire riche et diversifié _____ > 4
- Ses missions et ses modes d'intervention _____ > 6
- Organigramme, chiffres clés _____ > 8
- Débats, contributions _____ > 9
- Les risques naturels majeurs _____ > 10
- L'été 2003: canicule et sécheresse _____ > 12
- La connaissance du patrimoine aquatique _____ > 13
- Les actions en partenariat _____ > 14
- La restauration du Rhône _____ > 15
- L'animation des actions de prévention _____ > 16
- Un dossier qui engage l'avenir :
 la Directive cadre sur l'eau _____ > 17
- La protection des milieux _____ > 18
- Sites et paysages _____ > 20
- La prise en compte de l'environnement
 dans l'aménagement _____ > 22
- La mise à disposition de la connaissance _____ > 24
- L'information du public _____ > 24
- Quelques contacts au 1^{er} juin 2004 _____ > 26
- Lexique de l'environnement _____ > 27

"Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à sa santé."

Art. 1 du projet de loi constitutionnelle sur la Charte de l'environnement

Directeur de la publication	Serge Alexis
Coordination	Elisabeth Lervoire
Rédaction	DIREN RA
Conception maquette, graphisme, impression	actitudes • com
Crédit photos	DIREN, Jean-Jacques Raynal, Médiapro, Aster 74, SNRS, SAC DDE 84, CNR, ONCFS, Graphies, Ligue de l'enseignement FOL Loire, JF et M. Terrasse du syndicat des gorges de l'Ardèche, Grand Lyon, Jacques Léone, PhotoDisc bleu
N° ISSN	en cours
N° ISBN	2-11-094467-6

publié en juin 2004 en 2000 exemplaires sur papier blanchi sans chlore

Direction régionale de l'environnement - Délégation de bassin Rhône Méditerranée
208, bis rue Garibaldi - 69422 Lyon Cedex 03 - Tél : 04 37 48 36 00 - Fax : 04 37 48 36 01
E-mail : diren@rhone-alpes.environnement.gouv.fr
Site Internet : www.rhone-alpes.environnement.gouv.fr



Editorial

Comme le laissait penser la fin de l'année 2002, **2003 fut placée sous le signe de l'eau** : co-construction de l'état des lieux de la directive cadre sur l'eau, élaboration du schéma directeur des services de prévision des crues du bassin, appel à projet sur la prévention des inondations.

Les conditions climatiques exceptionnelles ont confirmé l'actualité de cette préoccupation ; après la sécheresse et la canicule de l'été, les crues de décembre ont rappelé la nécessité de l'anticipation et de la prévention des crises.

Mais les préoccupations de la DIREN en 2003 ne se sont pas limitées à l'eau.

Rappelons le temps fort des assises régionales pour l'élaboration de la Charte de l'environnement qui a permis aux acteurs rhônalpins de débattre sur le thème des transports, particulièrement prégnant dans notre région, tout à la fois concernée par les transports internes à la région mais aussi région historique de passage où un fort transit emprunte des couloirs très contraints, telles nos vallées d'une grande richesse environnementale.

Quels que soient les problèmes rencontrés, leur acuité ou leur continuité, l'expérience montre que l'on ne peut progresser vers leur résolution que collectivement : exemple parmi d'autres, le séminaire bilan sur le loup organisé par la DIREN en décembre 2003 a été l'occasion de réunir l'ensemble des acteurs impliqués dans sa préservation, engagée depuis cinq ans non sans difficultés que le dialogue et l'écoute attentive dénouent doucement.

Le rôle de la DIREN est de créer les conditions d'une appropriation collective de la nécessité de prendre en compte l'environnement dans nos choix de société. Il s'agit de produire et de diffuser des connaissances dans ce domaine et de créer les conditions d'une véritable participation. Que ce soient sur les inondations ou le développement durable, l'action de la DIREN n'aboutira à des résultats concrets qu'en partenariat avec les autres services de l'État, les collectivités locales et l'ensemble des autres acteurs du monde économique ou associatif.

Il faut, en effet, pour assumer notre "devoir d'influence" en faveur de modes de développement durable et faire face aux enjeux décisifs posés par l'environnement, cet engagement de toute la DIREN et de ses partenaires, sans lequel rien ne peut aboutir.

Serge Alexis
Directeur régional de l'environnement

La DIREN Rhône-Alpes au cœur



Rhône-Alpes Rhône-Alpes un territoire riche et diversifié

Une région dynamique

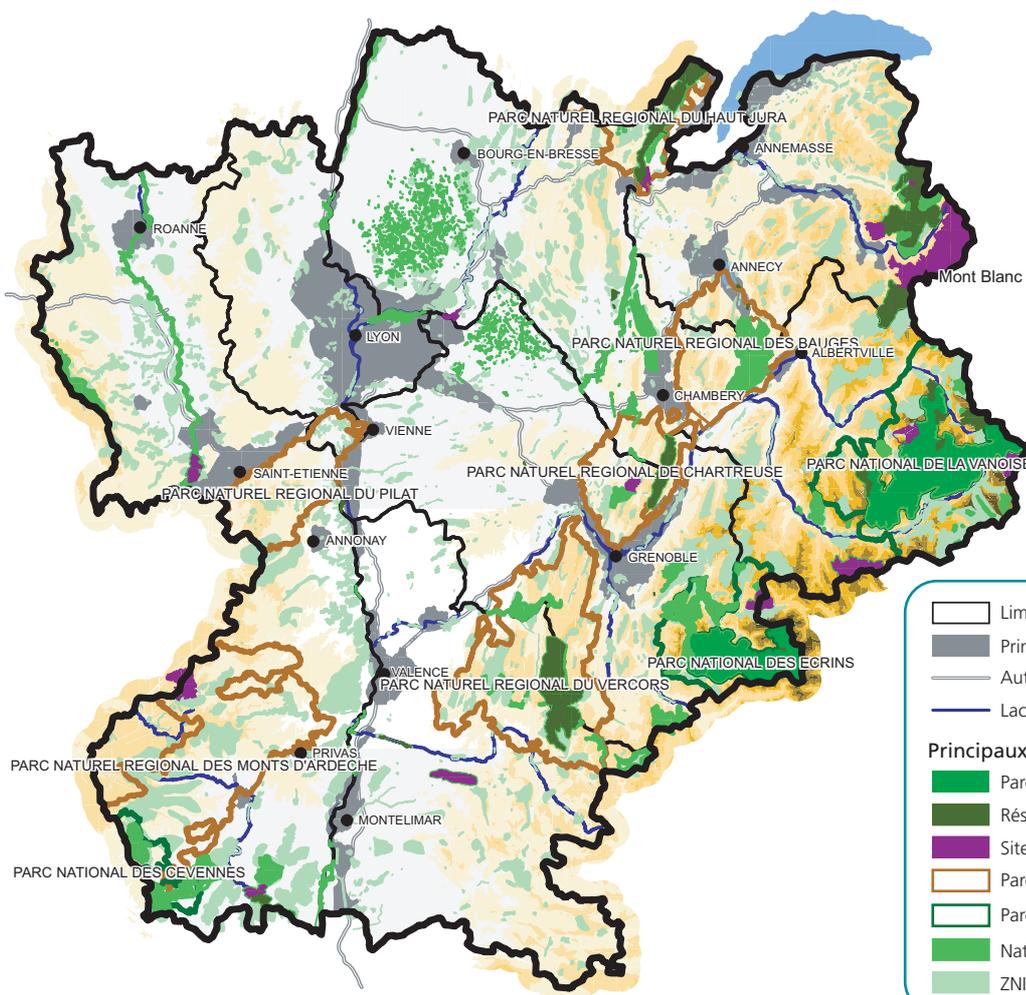
- 2^{ème} région française par l'étendue de son territoire et sa population : 5 767 000 habitants sur 43 700 km²,

- 2^{ème} région économique : **formée de contrastes avec une tradition industrielle ancienne et des secteurs de pointe** (biotechnologie, électronique), des secteurs plus traditionnels (chimie) et 50 % du

territoire consacrés aux activités agricoles diversifiées.

- **une région au carrefour de l'Europe**, traversée par de nombreuses grandes infrastructures (fer, route, eau) et des projets transalpins de transport de fret et de voyageurs.

LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER



Les caractéristiques et les données environnementales

Les paysages

Des collines escarpées de la Drôme provençale aux sommets enneigés des Alpes, en passant par les gorges de la Loire ou de l'Ardèche et les plaines encaissées de l'Isère et de l'Ain, **le patrimoine paysager de la région Rhône-Alpes est riche et diversifié.**

des partenariats



De nombreuses mesures de protection de ce patrimoine existent :

- 2 parcs nationaux : la Vanoise et les Écrins sur le versant oriental de la région,
- 6 parcs naturels régionaux répartis sur le territoire,
- 170 sites classés et 530 sites inscrits,
- 33 zones de protection du patrimoine architectural et urbain.

Les milieux naturels

D'influences aussi bien méridionale que continentale et soumis à de grandes variations thermiques, les milieux naturels ont su s'adapter et présentent une grande richesse écologique.

On compte :

- 1 821 ZNIEFF de type 1 et 167 de type 2,
- 98 arrêtés préfectoraux de protection de biotope,
- 119 sites Natura 2000, proposés en sites d'intérêt communautaire,
- 26 réserves naturelles nationales.

L'eau

• La ressource

L'eau se trouve en quantité importante sur le territoire rhônalpin ; eaux de surface ou eaux souterraines. L'eau a été le moteur de l'évolution industrielle ; elle confère à la région une qualité touristique très appréciée.

Le Rhône traverse la région du nord au sud, et ses affluents comme l'Isère, la Saône ou l'Ardèche en font **un fleuve capricieux soumis à des crues redoutables**.

Les lacs alpins sont nombreux : lac d'Annecy, lac du Bourget... ainsi que les lacs d'altitude. En dehors de la sécheresse exceptionnelle de 2003, les réserves ne manquent pas et une pluviométrie abondante permet de les renouveler. Chaque habitant dispose de 10 000 m³ d'eau par an, soit 2,5 fois la moyenne nationale.

• Les prélèvements et les rejets

- 100 m³ d'eau potable utilisés par an et par habitant,

- 12 fois plus pour les activités agricoles, industrielles et énergétiques.

En Rhône-Alpes, l'eau distribuée est globalement de bonne qualité. Cependant, 0,13 % de la population reçoit une eau nitratée (3,3 % au niveau national) et 5,4 % reçoit une eau polluée par l'atrazine (12 % au niveau national).

La majeure partie des eaux prélevées est traitée par des stations d'épuration avant le retour dans le milieu naturel.

• Les politiques concertées

62 contrats de rivière et 11 procédures SAGE recouvrent les trois quarts des bassins versants.

Les risques naturels majeurs

Tous les risques sont présents sur le territoire régional à plus ou moins grande échelle : inondations, mouvements de terrain, séismes, avalanches et éboulements dans

population de la conduite à tenir en cas d'accident.

Il appartient à la DRIRE d'instruire les dossiers en relation avec les autres services de l'Etat (**Préfecture, DIREN, ...**).

On compte :

- plus de 5 000 installations classées pour la protection de l'environnement,
- 142 installations de type Seveso,
- 32 installations de type nucléaire,
- plus de 200 installations potentiellement dangereuses (risques d'explosions, d'émanations de gaz toxiques, ...),
- 67 barrages hydrauliques de grande hauteur,
- 5 000 km de canalisation de transport d'hydrocarbures, gaz et produits chimiques.

La pollution atmosphérique

Les transports routiers (35 %), les besoins domestiques (30 %) et les activités

D'influences aussi bien méridionale que continentale et soumis à de grandes variations thermiques, les milieux naturels ont su s'adapter et présentent une grande richesse écologique.

les Alpes, incendies de forêt dans les départements du sud.

Plus de 80 % des communes de la région sont concernées par au moins un type de risque. En particulier, la vulnérabilité aux inondations est exceptionnellement élevée : 53 % des 2 880 communes rhônalpines sont soumises à ce risque sur les lieux habités ; 300 plans de prévention des risques sont prescrits.

Les risques industriels majeurs

Les principales industries présentant des risques technologiques se situent au cœur du tissu urbain. Les nuisances qui peuvent en découler concernent directement les populations. Les industries les plus dangereuses sont soumises à des mesures de classement et leurs exploitants sont tenus d'informer la

industrielles (26 %) génèrent les plus importantes émissions de dioxyde de carbone.

C'est le principal gaz dit "à effet de serre". En Rhône-Alpes, Lyon et Grenoble sont les agglomérations les plus touchées par la pollution de l'air, surtout pendant les périodes estivales.

La surveillance de la qualité de l'air est assurée par six associations réparties sur le territoire rhônalpin qui publient régulièrement des bulletins de la qualité de l'air.

La pollution des sols

Les installations et friches industrielles, les déchets d'activités nucléaires, certains élevages comportent des risques de pollution des sols. La base de données Basol dénombre environ 500 sites appelant une action de la **DRIRE**.

La DIREN Rhône-Alpes au cœur

La direction régionale de l'environnement est un service déconcentré du ministère de l'écologie et du développement durable. La DIREN Rhône-Alpes est aussi délégation de bassin Rhône-Méditerranée. La DIREN, au cœur du réseau environnement, joue le rôle de tête de réseau des services de l'Etat au niveau régional et départemental. Sous l'autorité du préfet de région, elle met en œuvre les politiques environnementales.

*"Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement."
Art. 2 du projet de loi constitutionnelle sur la Charte de l'environnement*



Ses missions et ses modes d'intervention

Connaître et faire connaître l'environnement de Rhône-Alpes

La connaissance approfondie des milieux, des risques naturels, des nuisances est le préalable essentiel à une action efficace de l'État.

Pour enrichir l'observation environnementale et répondre à une demande sociale croissante, la DIREN assure :

- **la production en propre de données régionales :**
 - sur la ressource en eau grâce à ses stations de mesure en hydrométrie et piézométrie,
 - sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques grâce à son réseau régional pesticides et son laboratoire d'hydrobiologie,
 - sur le patrimoine naturel et paysager, notamment sur les espaces protégés,
- **l'acquisition** et la mise en forme des données sur :
 - les paysages et les milieux naturels auprès des réseaux de naturalistes, d'experts scientifiques **du CREN, de l'ONCFS, des associations, du CSRPN et des conservatoires départementaux,**
 - les données physico-chimiques de l'eau auprès de **l'Agence de l'eau, de la DDAF et du BRGM,**
- **l'échange avec les partenaires, comme le conseil régional et la diffusion** des données sur son site Internet, celui du réseau de bassin et par ses publications, rapports d'expertise...

En **valorisant** les données, la DIREN contribue à mettre au point des diagnostics et des indicateurs d'évolution de l'environnement en région sur lesquels peuvent être fondées les évaluations des politiques partagées par tous les acteurs.

Protéger et valoriser le patrimoine

La DIREN veille au maintien de la biodiversité, de la qualité des milieux naturels, des paysages et des milieux aquatiques par la **mise en œuvre des réglementations** sur l'environnement. Par exemple, **elle instruit les demandes d'autorisations** de classement et de travaux sur les sites classés, les réserves naturelles (en relation étroite avec les gestionnaires), de commerce des espèces protégées.

Elle **appuie les services départementaux** instructeurs grâce à ses expertises juridiques, naturalistes, hydrogéologiques, hydrauliques, paysagères...

Au-delà de son rôle réglementaire, la DIREN met en œuvre une gestion en réseau des espaces remarquables. C'est le cas des sites Natura 2000 proposés au titre des directives européennes "Habitats" et "Oiseaux". En lien avec les **services départementaux**, la DIREN **anime** un réseau **d'élus, de gestionnaires, de propriétaires, d'exploitants.**



des partenariats



Animer et coordonner la politique de l'eau au niveau du bassin Rhône-Méditerranée

Délégué de bassin, le directeur régional de l'environnement, est chargé auprès du préfet de région, coordonnateur de bassin, d'une **mission de coordination** des services de l'État (**DDE, SNRS, DDAF, DIREN**) sur l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée.

La connaissance approfondie des milieux, des risques naturels, des nuisances est le préalable essentiel à une action efficace de l'Etat.

La DIREN représente le ministère dans les différentes instances dont le comité de bassin et **assure avec l'agence de l'eau RM&C, la réalisation et le suivi** du schéma directeur d'aménagement des eaux et la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau.

Participer à la prévention des risques naturels

Elle assure l'**animation technique** des **services de l'État** en charge de la prévention des risques naturels au sein d'un **club risque** et la coordination de la prévision des crues.

La DIREN prendra **en charge le service opérationnel de prévision des crues Rhône amont et Saône**.

À la demande de la Ministre, **la mission Rhône est créée**; elle devra mettre en œuvre un plan d'action pour la prévention, l'information et la protection des populations.

Intégrer l'environnement à l'amont des grands projets d'aménagement

La DIREN **produit des avis aux préfets** dans le cadre de procédures diligentées par les **DDE et la DRIRE**, dans les politiques d'aménagement et d'équipement (urbanisme, infrastructures de transport, installations touristiques, carrières, installations classées).

La prise en compte des préoccupations environnementales le plus en amont possible du projet est une des conditions de réussite du projet. Pour favoriser cette pratique, la DIREN **anime** la réflexion des services de l'État en vue d'établir **des notes de doctrines et de méthodologies**.

Afin d'associer suffisamment en amont tous les acteurs (**élus, carriers, producteurs d'énergie...**) la DIREN participe aux réflexions préalables à l'élaboration de documents de planification comme les SCOT, les schémas de carrières, les plans d'élimination des déchets.



SAC DDE 84 Crue d'Avignon

Participer au développement régional

La DIREN contribue à la **mise en œuvre des politiques partenariales**, SAGE, contrats de rivières, plan décennal de restauration du Rhône, politiques régionales et structurelles de l'Union européenne.

Elle mobilise des crédits nationaux et européens comme les programmes LIFE pour les projets naturalistes à forts enjeux. Les six parcs naturels régionaux contractualisent des démarches territoriales entre l'État, **le conseil régional et parfois les conseils généraux**.



Animer et informer

Pour inciter l'ensemble des acteurs de la société civile à considérer les préoccupations d'environnement dans leurs activités et contribuer pleinement à l'évolution des pratiques et à l'émergence d'un véritable développement durable, la DIREN s'attache à :

- **soutenir et développer par le partenariat** avec **les collectivités, associations et entreprises** les actions de pédagogie et d'éducation,
- **relayer** en région des actions nationales dans le but d'encourager les pratiques écocitoyennes.

La DIREN Rhône-Alpes au cœur



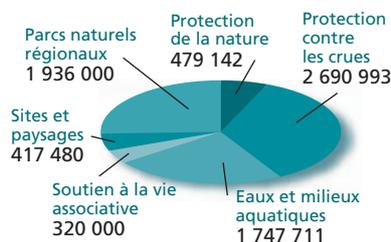
Organigramme au 1^{er} juin 2004

chiffres clés

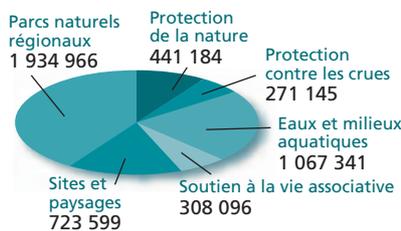
Serge Alexis Directeur régional, Délégué de bassin Rhône-Méditerranée Secrétariat - C. Syverson		Anne-Marie Levrault Directrice adjointe		S. Valentin Chargée de mission inondation Rhône
Service des données de l'évaluation, de la promotion de l'environnement et des affaires générales - SDEPAG J. Balme	Service de la protection et de la gestion de l'espace - SPGE G. Le Réveillé - M. Chatain (adjointe)	Service de l'eau et des milieux aquatiques - SEMA J.M. Chastel C. Bornard (adjoint) Z. Bauchet (adjointe)	Délégation de bassin - DB Adjoint au délégué de bassin J.P. Bionda J. Faure (adjoint) S. Valentin (adjointe)	
Secrétariat - N. Neyret Secrétariat général T. Bonnet - C. Pannetier (adjointe) Suivi des politiques contractuelles et évaluation - N. Rougier Affaires juridiques M. Mespoulhes Groupe d'information sur les données - G. Martin Informatique - M. Bally Vie associative et éducation à l'environnement - A. Durdilly Emploi-Métiers - C. Deliot Communication - E. Lervoire	Secrétariat - C. Marsella Bureau administratif et financier - G. Thiolière Aménagement et urbanisme M. Chatain Sites et paysages - A. Lagier Nature - J.L. Carrio Chef de projet Natura 2000 M. Poumarat Chargé de mission environnement urbain et Agenda 21 - M. Chenot	Secrétariat documentation R.M. Bayon Bureau administratif et financier - J. Guilly Réglementation et politiques concertées Z. Bauchet Hydrométrie, hydrologie et eaux souterraines P.M. Bechon Risques, inondations F. Dols Qualité des eaux superficielles - C. Bornard Informatique - SIG - Données - S. Boismenu	Secrétariat - C. Dubiez Bureau administratif et financier - E. Duport Pôle prévision de crues D. Chatard Pôle instances de bassin R. Quintin Pôle connaissance et eaux souterraines - Y. Gouisset Pôle axe Rhône-Saône D. Thoumy Chargé de mission eaux superficielles, planification J. Faure Chargé de mission DCE - ... Informatique - L. Beaujeu	
Missions transversales Risques Zones humides Agriculture		M. Chatain J.L. Carrio D. Marailhac		F. Dols - F. Gauquelin M. Delprat Z. Bauchet
				Y. Gouisset J. Faure

Les chiffres clés

Programmations financières de la DIREN en 2003*



Dépenses d'interventions de la DIREN en 2003*



Les personnels

Les compétences très diverses des agents de la DIREN constituent une véritable richesse: 119 personnes issues des ministères de l'équipement, de l'agriculture, de la santé et de nombreux établissements publics (INSEE, IGN, ONF, BRGM, parc national).

catégorie	nombre
A	56
B	36
C	27

L'essentiel des opérations programmées fait l'objet de délégations auprès des ordonnateurs départementaux pour des actions locales.

*titres IV, V, VI en euros

des partenariats



Débats contributions

Les assises territoriales sur la Charte de l'environnement

La DIREN a été chargée par la ministre d'organiser la consultation des acteurs politiques, économiques sociaux et associatifs de la région. Le 14 février 2003, des assises territoriales ont réuni près de 400 personnes des régions Rhône-Alpes, Bourgogne et Franche-Comté dont les travaux sur le thème "transport et multimodalité" ont été répartis en trois ateliers :

- transport de marchandises et multimodalités, présidé et rapporté par le président de l'alliance logistique de la région urbaine de Lyon et animé par le directeur du laboratoire d'économie des transports du CNRS,
- mobilité quotidienne des personnes, présidé et rapporté par le vice président

de la communauté urbaine de Lyon et animé par la direction des politiques d'agglomération du Grand Lyon,

- politique publique des transports, présidé et rapporté par le vice président du conseil régional, chargé des transports.
- Les actes des débats ont été transmis à la commission Coppens, chargée de proposer le texte de la Charte de l'environnement.

Séminaire bilan du programme LIFE "le retour du loup dans les Alpes françaises" en décembre 2003

Il a permis d'établir un bilan de l'évolution des populations de loups sur l'arc alpin, le suivi des dommages et des moyens de prévention mis en œuvre dans le cadre du pastoralisme et de la com-

munication portée par le programme LIFE. Il a été une nouvelle occasion de rassembler les acteurs concernés par le dossier loup, notamment les professionnels du pastoralisme.

Sur les 4 dernières années, près de 2,8 M€ ont été consacrés à ce programme pour tenir compte du retour du loup dans la gestion pastorale. Le volet indemnisation a été financé directement par le MEDD. Les éléments recueillis devraient permettre de définir la stratégie nationale pour cette espèce pour les années à venir.



Quelques contributions de la DIREN aux colloques

Salon ou colloque

Salon de l'agriculture Rhône-Alpes

Thème de la contribution

Participation à une table ronde sur : "L'agriculture, souvent accusée de polluer, peut contribuer à améliorer l'environnement"

Colloque National à Bron

Introduction sur la ville et son assainissement

Colloque Montanéa à Chambéry

L'eau en montagne en 2030

Rencontres naturalistes organisées par la FRAPNA avec le soutien de l'agence de l'eau RM&C et le conseil général de la Loire

"Entre fleuves et tourbières, richesses et enjeux des zones humides"

Colloque du MNLE sur le NIMBY

"La prise en compte de l'opinion publique dans les grands projets"

CERMOSEM à Mirabel (07)

Introduction sur la "démocratie participative"

Journées techniques du CREN

Les tourbières

Salon des alpages à Megève

Table ronde et exposition sur Natura 2000

Journées nationales des PNR de France

Participation à l'atelier "préserver les espaces naturels à travers les outils d'aménagement des collectivités"

CAUE du Rhône

Conférence sur la gestion durable des territoires et paysages

Journée d'échanges techniques avec le conseil régional, les agences de l'eau RM&C et Loire Bretagne

- La pérennisation des démarches de gestion des contrats de rivières
- L'évolution des politiques contractuelles dans le domaine de l'eau

La DIREN Rhône-Alpes au cœur

La direction régionale de l'environnement anime le réseau technique régional "risques naturels" pour organiser les échanges d'expériences et d'informations, favoriser les démarches cohérentes, poursuivre le développement de la politique de prévention et l'établissement de doctrines au plan technique et réglementaire. Elle contribue aussi au développement et à l'accélération du programme de prévention des risques naturels.



Les risques naturels majeurs

Le club "risques naturels" a consacré en 2003 plusieurs journées de travail avec les différents acteurs du risque en Rhône-Alpes sur les thèmes suivants : risque inondation et information préventive, **en déclinant les rôles respectifs des services de l'État, des mairies et des associations**. Un club interrégional avec la **DIREN PACA** a été consacré au thème des avalanches.

La DIREN a aussi animé en 2003 une réunion de programmation budgétaire régionale.

Un rapport sur les plans de prévention des risques en Rhône-Alpes a été remis au préfet, il fait le point sur les réalisations et propose des pistes pour l'avenir.

La prévention du risque inondation

La mission Rhône

Après la restitution de l'étude globale des crues sur le Rhône par l'établissement public "Territoire Rhône" en mars 2003, la ministre de l'écologie et du développement durable a confié une mission d'élaboration "**d'une stratégie de réduction des risques inondation du fleuve Rhône et de ses affluents**" au préfet coordonnateur de bassin.

En collaboration avec **les DIREN du bassin, la DRIRE, le SNRS, l'Agence de l'eau**, la DIREN a construit un programme de travail

La réforme engagée fin 2002, vise à regrouper les services d'annonce des crues en services de prévision de crues.

Atlas des zones inondables

La DIREN a poursuivi son **travail de bilan et de collecte des atlas des zones inondables** réalisés dans les services départementaux afin de **mettre les cartes à la disposition du public** sur les sites Internet des **DIREN, DDE et MEDD**. Les cartes départementales seront accessibles directement depuis les sites des préfetures.

À ce jour, les 4/5 du linéaire sont réalisés. Le dernier cinquième concerne des secteurs à enjeux modérés.

Une réunion interrégionale a été organisée pour **relancer le dispositif de recensement des digues**, une nouvelle version du logiciel national a été présentée à cette occasion. Ce logiciel permet la saisie et la consultation directe de la base nationale depuis les différents services déconcentrés de l'État: **DDE, DDAF, SNRS, DIREN...**

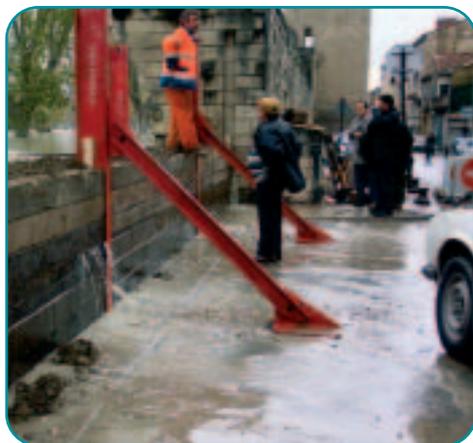
permettant de bâtir la stratégie de réduction du risque inondation **avec des propositions d'actions concrètes destinées à réduire les aléas et la vulnérabilité**.

Le préfet coordonnateur a constitué un comité de pilotage, qu'il coprésidé avec le président du comité de bassin. Il a validé ce programme en juin 2003 et demandé à la ministre la constitution d'une équipe technique chargée de le conduire; la ministre a validé le programme le 13 novembre 2003.

Le préfet a également **mis en place une organisation adaptée** qui prévoit la désignation, dans chaque département concerné, d'un correspondant chargé de la problématique des inondations du fleuve Rhône et en particulier de **piloter les projets de réparations** suite aux crues de décembre 2003.

La mise en place des services de prévision de crues (SPC)

La réforme engagée fin 2002, vise à regrouper les services d'annonce des crues (SAC) en SPC



SAC DEE 84

des partenariats



disposant de moyens adaptés pour la surveillance et la prévision des crues sur des territoires plus vastes. Trois étapes importantes ont été conduites en 2003 :

- **la répartition territoriale des SPC.**

Le bassin Rhône Méditerranée a pu être découpé en 5 SPC (correspondant à 12 SAC) en fonction de logiques hydrologiques bien distinctes.

Ainsi, le bassin du Rhône et de la Saône comprend, pour la partie nord, le **SPC Rhône amont-Saône** dont le siège est à la DIREN Rhône-Alpes à Lyon, le **SPC Alpes du nord à Grenoble** pour l'Arve et l'Isère et ses affluents, et le **SPC grand delta à Nîmes** qui regroupe le Rhône et ses affluents à l'aval de Lyon.

Pour une crue méditerranéenne extensive du type de celle de décembre 2003, c'est ce dernier SPC qui aurait suivi l'ensemble de l'événement au lieu des 3 SAC actuellement concernés.

Pour les fleuves côtiers méditerranéens, 2 SPC ont été retenus: **Méditerranée ouest (Carcassonne)** et **Méditerranée est (Aix-en-Provence)**.

- **La décision du 6 août 2003** des ministères de l'écologie et du développement durable et de l'équipement: elle valide le découpage national proposé par les 6 préfets coordonnateurs de bassin.

- **Le projet de schéma directeur de la prévision des crues sur le bassin Rhône - Méditerranée**

Il a été établi au cours du 2^{ème} semestre 2003, en liaison étroite avec les 5 futurs SPC et soumis à l'administration centrale début 2004. La concertation avec les préfets de département est prévue courant 2004.

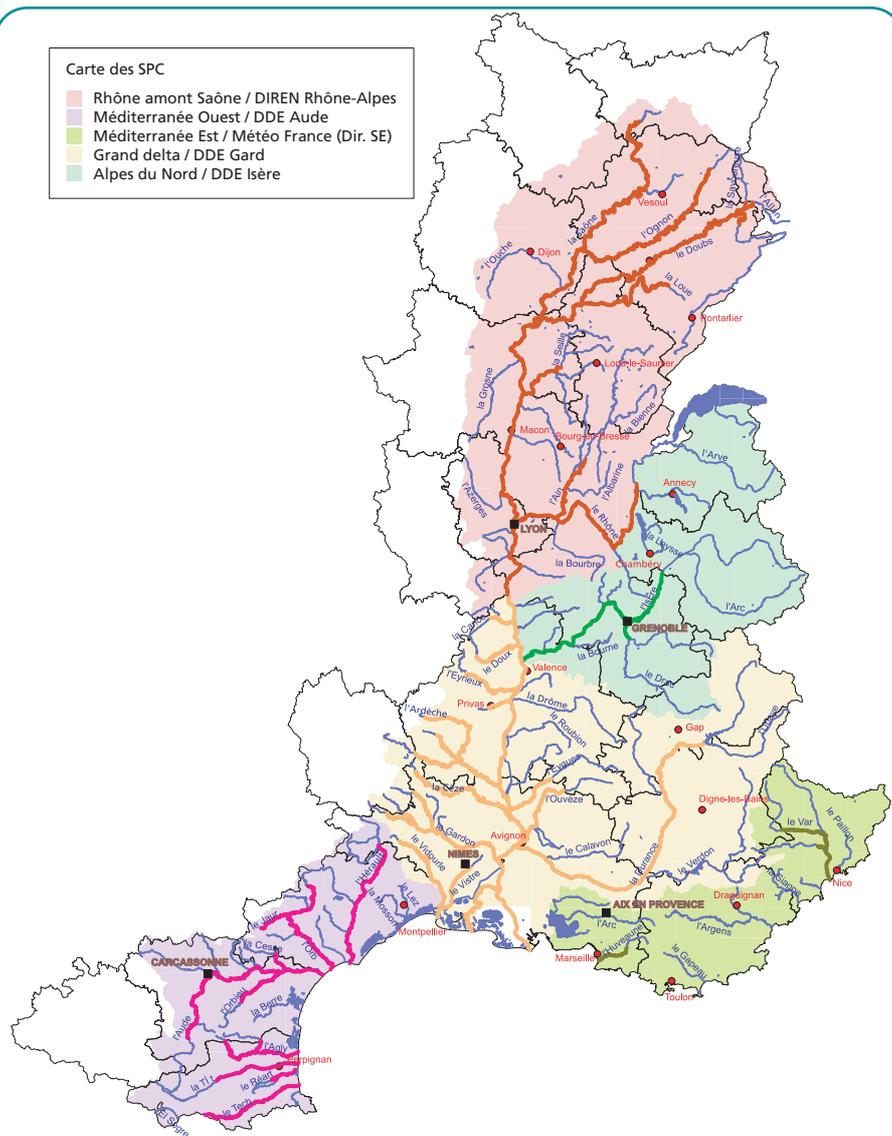
- **Plan de prévention des inondations sur des bassins pilotes**

Suite à l'appel à projets lancé par la circulaire du 1^{er} octobre 2002, la DIREN de bassin a organisé la remontée et la sélection des candidatures et des projets, en s'appuyant sur les DIREN du bassin.

Par lettre du 30 juillet 2003, le ministre a informé les préfets coordonnateurs de bassin des projets retenus; sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse, 12 projets ont été sélectionnés:

- **2 dits pilotes** (sur 4 au niveau national): le Vidourle et la Touloubre,
- **8 dits retenus** (sur 23 au niveau national): Allan-Savoireuse, Saône, Gardons, Siagne, Isère, lac du Bourget, Tech, bassin de l'Ouvèze,
- **2 dits "mis en couveuse"** (sur 7 au niveau

national): Jour et Lirou, Combe de Savoie. Ces projets représentent près de 240 millions d'euros de travaux sur un total de 444 millions. Les préfets pilotes et les chefs de projet désignés ont ensuite complété les dossiers et engagé l'élaboration des projets de convention; en 2003, seule la convention relative au Lac du Bourget a été signée. Le projet Furan, dans le département de la Loire (Bassin Loire Bretagne) a également été retenu.



La DIREN Rhône-Alpes au cœur



L'été 2003 : L'été 2003 canicule et sécheresse

Dans le bassin Rhône-Méditerranée, le phénomène est exceptionnel sur trois aspects :

- **sa précocité**, avec des débits déjà très faibles dès le début du printemps, **ce qui a empêché les réserves stratégiques de se reconstituer**,

triques a mis en évidence l'état des relations nappe-rivière en période de crise. Une méthode de mesure des impacts biologiques a été mise au point. Des contacts téléphoniques ont permis de suivre la situation au jour le jour.

- **sur le Rhône : la canicule a entraîné l'élévation de la température du fleuve ; de fortes demandes de production d'élec-**

complétant et intensifiant les analyses et le suivi réglementaire réalisés par EDF a été adopté par le bassin et le comité national de suivi. **À ce jour, aucun dommage sur le milieu n'a été constaté.**

La DIREN a établi un bilan sécheresse du bassin sur la base de bilans départementaux des MISE et des synthèses



La Véronne à Estrablin (38)

- **son intensité** (observation de valeurs records sur de nombreux points de mesures pourtant anciens, par des assècs prolongés et inhabituels). Enfin la **forte canicule a aggravé les conséquences du manque d'eau**,

- **sa durée**, étalée sur près de six mois. **24 départements sur 28 ont pris des arrêtés préfectoraux de restriction d'usages.**

De juin à fin septembre, la DIREN a suivi les débits des cours d'eau et le niveau des nappes et diffusé **un bulletin bihebdomadaire de situation hydrologique** pour la région et hebdomadaire pour le bassin.

La rivière Ain et le fleuve Rhône ont nécessité une intervention spécifique :

- **sur l'Ain** : dans le cadre de la cellule d'alerte de la rivière, une campagne de jaugeage à l'aval des ouvrages hydroélec-

tricité ont nécessité un régime national de dérogation (arrêté ministériel du 12 août 2003) pour les rejets thermiques des centrales nucléaires utilisant l'eau des cours d'eau pour le refroidissement. Le préfet de bassin a mis en place un comité de suivi dont la DIREN a assuré l'animation pour évaluer les conséquences de cette dérogation sur le fleuve. Sur la base d'avis d'experts, **un programme de suivi**

régionales des DIREN. Ce bilan a été présenté à l'automne aux instances de bassin et transmis au MEDD en vue du plan d'action sécheresse 2004.

Les enseignements portent sur la nécessité de mieux anticiper les périodes de sécheresse et de canicule aux moyens d'un suivi renforcé des ressources en eau et d'une planification préalable des mesures de restriction d'usages.

Les enseignements portent sur la nécessité de mieux anticiper les périodes de sécheresse et de canicule.

Témoignage de Thérèse Perrin, chef de MISE en Isère



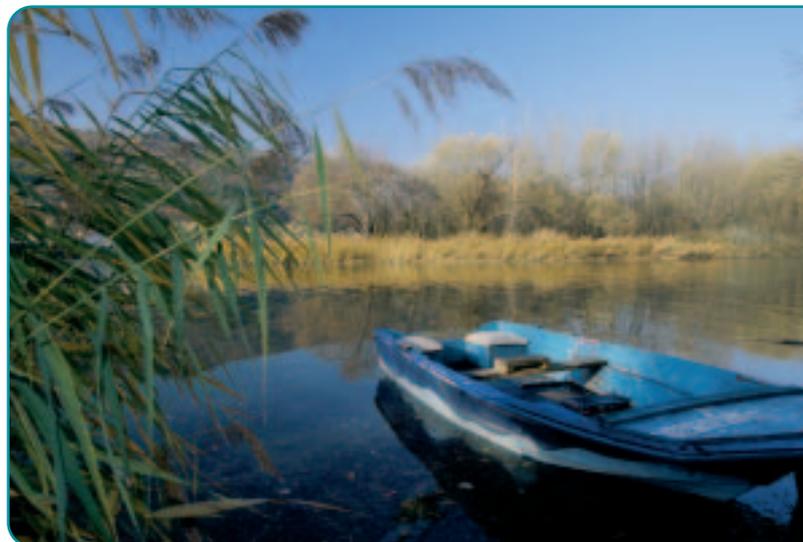
Comment avez-vous géré la sécheresse de l'été 2003 ?

Le préfet de l'Isère a mobilisé le "comité de vigilance sécheresse" dès les premiers signaux d'alerte. Il a joué pleinement son rôle de "cellule de crise" ; réuni 14 fois, le comité de vigilance a permis au préfet de prendre des mesures de restriction réalistes, progressives et adaptées à l'évolution de la ressource.

Qu'attendiez-vous de la DIREN pour vous aider pendant la crise ?

Les débats sur les restrictions de l'eau sont animés. Il est donc essentiel d'avoir connaissance "en temps réel" de la situation de la ressource. Les courbes de tarissement des nappes étaient plutôt rassurantes. Pour les cours d'eau, la situation est vite devenue préoccupante. Les bulletins hebdomadaires reçus par courriel donnent une tendance générale. Les mises à jour bihebdomadaires sur le site de la DIREN ont été guettées avec impatience et ont permis de consolider les précieuses observations de terrain transmises par la brigade du conseil supérieur de la pêche.

des partenariats



La connaissance du patrimoine aquatique

La connaissance de la ressource en eau

Le réseau de suivi

La DIREN gère 130 stations hydrométriques en Rhône-Alpes pour le suivi patrimonial de la ressource sur les cours d'eau.

Les eaux souterraines sont suivies dans le cadre d'un réseau unifié **BRGM/DIREN** de cinquante points. Un protocole unique de gestion permet de fournir régulièrement des informations aux services départementaux, notamment en situation de crise comme celle de l'été 2003.

En 2003, un diagnostic a été conduit sur la retenue de Lallement (Rivière d'Ain, 01). La DIREN apporte son expertise pour le suivi des réseaux qualité et les études conduites par les conseils généraux.

Le réseau pesticides

Dans le cadre du groupe régional de prévention des pollutions par les pesticides, la DIREN assure la maîtrise d'ouvrage d'un réseau de surveillance régional. Ce réseau, complémentaire de celui de **l'agence de l'eau RM&C** comporte 32 points en eaux superficielles (suivis à une fréquence mensuelle) et 15 points en eaux souterraines (suivis à une fréquence bimestrielle), **ce qui porte à 94 le nombre total de points suivis** en Rhône-Alpes.

Les résultats d'analyse sont valorisés dans une synthèse régionale et un rapport technique qui présente chaque station. Pour la campagne 2001-2002, **les eaux souterraines sont moins contaminées que les eaux superficielles** aussi bien en nombre de substances retrouvées qu'en concentration. Les zones de plaine sont les plus touchées.



La situation hydrologique fait l'objet d'un bulletin diffusé aux services départementaux. 80 points sont mis à jour deux fois par semaine sur le site Internet de la DIREN.

Elle assure aussi la gestion de 80 stations d'hydrométrie sur les bassins de la Saône, du Doubs et du bassin supérieur du Rhône pour les SAC de Vesoul, Besançon et de Lyon.

La DIREN a développé un serveur permettant de diffuser sur Internet en temps réel des données hydrométriques produites par **les SAC et les DIREN du bassin**.

La DIREN a produit un rapport sur la crue des 2 et 3 décembre 2003 afin de **capitaliser la connaissance sur ce type d'événement**.

La connaissance de la qualité

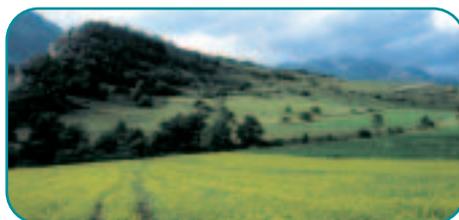
La qualité biologique

La DIREN participe aux analyses de la qualité dans le cadre du réseau national de bassin en Rhône-Méditerranée et en Loire-Bretagne. En 2003, **le laboratoire de la DIREN a obtenu une extension de son accréditation par le comité français d'accréditation pour les diatomées (micro-algues)**.

Le laboratoire réalise les prélèvements et analyses hydrobiologiques sur les 61 stations des réseaux de bassin pour la faune invertébrée et pour les diatomées. La DIREN assure également sur ces mêmes stations les prélèvements de bryophytes (mousses aquatiques) et de sédiments en vue des analyses de micropolluants.



La DIREN Rhône-Alpes au cœur



Les actions en partenariat

La protection de la ressource et des milieux

Les SAGE et les contrats de rivière se déclinent par bassin versant dans le cadre des commissions locales de l'eau et des comités de rivière. Ces démarches de gestion concertées sont portées par **les collectivités locales**.

Les SAGE

Les SAGE sont des documents de référence qui précisent l'ensemble des enjeux stratégiques et définissent des orientations et des préconisations de gestion du milieu opposables aux administrations.

En région, on dénombre 62 contrats de rivières et 11 SAGE en émergence, en cours ou achevés.

Le SAGE de la basse vallée de l'Ain à l'aval de la retenue de Vouglans a été approuvé en 2003 (2^{ème} SAGE approuvé en région, après la Drôme). Le volet relatif aux débits fera l'objet d'un avenant ultérieur. En effet, les préconisations initiales du SAGE sur la gestion des débits à l'aval n'étaient pas compatibles avec la gestion de la retenue de Vouglans (au regard des usages loisirs et hydroélectricité). La DIREN a conduit une étude sur ce thème qui a permis d'arrêter les choix des scénarios à étudier pour un avenant au SAGE.

Les contrats de rivière

Les contrats de rivière sont des outils plus opérationnels qui mettent en place des actions cohérentes à l'échelle du bassin versant.

La DIREN est **attentive à l'avancement de ces procédures qui s'intéressent notamment à l'amélioration de la qualité du milieu aquatique et à la prévention des crues**.

En 2003, 9 contrats de rivière agréés : Joyeuse Chalon Savasse (01), Pays de Gex (01), Veyle (01), Cance-Deume-Torrenson (07), Azergues (69), entre Arve et Rhône (74), Foron de Gaillard (74) Ondaine (42)

l'eau Loire-Bretagne et l'établissement public Loire. Les opérations sont conduites dans le domaine de la prévention des inondations, de la restauration des milieux naturels et du tourisme.

En région, on dénombre 62 contrats de rivières et 11 SAGE en émergence, en cours ou achevés.

Val de Saône (01 et 69), qui portent à 38 les contrats agréés en Rhône-Alpes, région particulièrement dynamique en la matière.

Le Plan Interrégional Loire Grandeur Nature

Il associe en **Rhône-Alpes, le conseil régional, les conseils généraux de l'Ardèche et de la Loire, l'Agence de**

On notera l'achèvement des études de diagnostic des digues du Roannais, l'étude préalable du SAGE Loire, la restauration écologique d'anciennes gravières, la restauration et la mise en valeur des bords de la Loire dans le Roannais, la gestion de l'écopôle du Forez.

Témoignage de Jean-David Abel, adjoint chargé de l'environnement à la ville de Romans sur Isère sur une coopération ville-campagne pour une protection durable de la ressource en eau



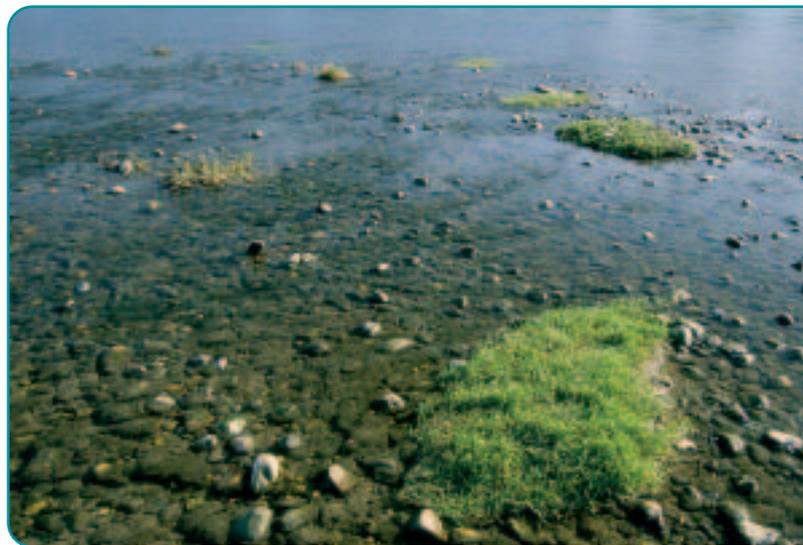
Comment est né le projet de contrat de nappe de l'aquifère de la plaine romaine ?

Dans un double contexte : un aquifère important aux portes de la ville, classé en zone vulnérable, alimentant par trois captages plus de 60 000 habitants et une volonté politique forte, inscrite dans notre Agenda 21, déclinée dans un des volets du Contrat de rivière en cours.

Comment avez-vous été accompagné par les services de l'Etat ?

La démarche a été initiée localement et en partenariat pour associer l'ensemble des acteurs concernés : contractualisation avec les agriculteurs, formation des agents de la ville pour modifier les pratiques dans l'usage des pesticides, sensibilisation des jardiniers amateurs... Le soutien de la DIREN et de la DDAF a été déterminant, notamment pour l'implication de la Chambre d'Agriculture et pour définir la méthodologie. Ce partenariat associant professionnels, Agence de l'Eau, DIREN et collectivités a aussi permis à ce projet d'être lauréat de l'appel à projets "Agenda 21" de 2003.

des partenariats



La restauration du Rhône

Une instance de dialogue : la conférence annuelle du Rhône

Elle s'est tenue le 5 décembre 2003 pour la première fois. Présidée par le Préfet coordonnateur de bassin, elle a associé **les préfets, les collectivités régionales et départementales, les grandes agglomérations et les organismes consulaires**. Cet espace d'échanges entre les différents partenaires du fleuve Rhône a été mis en place suite à la révision de la concession attribuée à la **CNR**, à la demande des ministres chargés de l'industrie et de l'équipement.

Le programme décennal de restauration hydraulique et écologique du Rhône

L'engagement opérationnel du programme décennal s'est poursuivi :

- **Site du Haut-Rhône** : signature le 20 mai 2003 par l'ensemble des partenaires financiers de la convention de financement et de mise en œuvre du programme de restauration ; les travaux se sont engagés à l'automne sur le vieux Rhône de Chautagne.

Le programme de restauration porte sur l'augmentation du débit réservé et la restauration du Rhône court-circuité et des îlots pour un budget de 22 millions d'euros.

- **Sur l'ensemble des autres sites**, les études et les concertations pour la mise en œuvre des projets se poursuivent, en particulier sur le site de Péage-de-Roussillon : **le comité local de concertation est installé et la définition du programme de restauration a été engagée** par le syndicat mixte associant l'ensemble des communes concernées.

Le plan de gestion des poissons migrateurs

Le COGEPOMI, comité de gestion des poissons migrateurs du bassin RM&C a validé avec les partenaires institutionnels le plan de gestion des poissons migrateurs pour la période 2004-2008 : **ce plan définit les objectifs de reconquête pour l'alose, l'anguille et la lamproie ainsi que les études nécessaires à la définition d'une stratégie d'action.**

Un dossier LIFE nature intitulé "programme de conservation de l'Apron du Rhône et de ses habitats" porté par le CREN de Rhône-Alpes a été retenu.

Prévu pour 5 ans, il vise à réaliser les mesures préconisées par le précédent LIFE, pour mettre l'espèce hors de danger d'extinction.



La CIPEL

Le Préfet coordonnateur de bassin, chef de la délégation française à la Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman (dont le rôle est de surveiller l'évolution de la qualité des eaux du lac Léman et de son bassin d'alimentation), préside cette commission du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2005 ; la DIREN participe au comité opérationnel et à la séance plénière de cette commission. La baisse du phosphore dans les eaux du lac marque un palier en 2002 à 34 microgrammes/litre.



Alose



La DIREN Rhône-Alpes au cœur

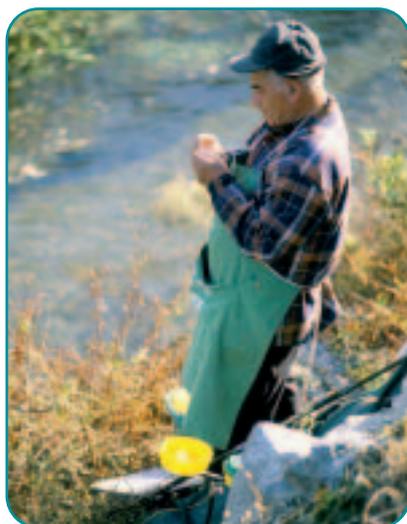


L'animation des actions de prévention

Animation de la police de l'eau

La DIREN a créé un "club police de l'eau" pour les huit "missions interservices de l'eau" de Rhône-Alpes. En 2003, ce club a travaillé sur :

- **L'élaboration de documents de doctrine** sur la procédure de Déclaration d'Intérêt Général des travaux en rivière,
- **des échanges croisés** pour l'élaboration de doctrines communes sur des thèmes comme la gestion des dragages et les installations de production de neige de culture.



La prévention des pollutions

Le service apporte son expertise pour les réseaux départementaux de suivi de la qualité des eaux gérés par **les conseils généraux** : des cartes synthétiques sur la qualité des eaux ont été produites en 2003.

Les pollutions domestiques

La DIREN assure le suivi et la coordination de la diffusion de la base de données ERU (Eaux résiduaires urbaines) qui permet de tenir à jour la liste des stations d'épuration aux normes au regard de la réglementation européenne. Les bilans pour les échéances

concernées par la recherche de ces substances dans les rejets urbains et les boues de stations d'épuration.

Pour être efficace, la politique de lutte contre les toxiques doit être menée sur tous les fronts et relayée au plan local : la note technique n° 7 du SDAGE, après un état

Pour être efficace, la politique de lutte contre les toxiques doit être menée sur tous les fronts et relayée au plan local.

1998 et 2000 ont été transmis au MEDD : en Rhône-Alpes, 57 % des agglomérations respectent les échéances de la directive européenne.

Lutte contre les pollutions diffuses

Sous l'impulsion de la CROPPP, **des plans d'actions de lutte contre les pollutions par les pesticides ont été engagés** en 2003 dans les zones de viticulture, d'arboriculture et de céréaliculture. Ils visent à promouvoir des pratiques limitant l'usage des pesticides, à réduire la fréquence des interventions, à freiner le ruissellement et l'infiltration dans les nappes.

Les substances toxiques

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau, des investigations sont conduites sur les sources de toxiques. **L'objectif visé par la DCE est de réduire progressivement les rejets, pertes et émissions de substances dites prioritaires** (celles présentant un risque significatif pour l'environnement ou la santé humaine). En 2003, **la DRIRE** a préparé, en tant que pilote du comité régional, une vaste campagne de mesures qui commencera en 2004 et concernera 500 établissements industriels. La DIREN a coordonné la démarche auprès des 31 agglomérations

des lieux sur le bassin et un rappel des enjeux, propose ainsi des stratégies d'action pour atteindre les objectifs du SDAGE et de la DCE.



des partenariats



Un dossier qui engage l'avenir : la Directive cadre sur l'eau

Mise en œuvre de la DCE : la co-construction de l'état des lieux

Dans le bassin Rhône Méditerranée, le choix d'associer les acteurs de l'eau, dans une démarche de co-construction, dès le stade de l'état des lieux implique **un vaste processus d'échanges et de concertation**.

La première délimitation des masses d'eau naturelles a permis de recenser 647 masses d'eau superficielles et 60 masses d'eaux souterraines.

Par bassin versant, les pressions importantes ont été recensées pour chaque masse

d'eau et ont permis, à dire d'experts, de définir le risque de non atteinte du bon état des eaux à l'horizon 2015. Ce travail a été conduit localement par les acteurs techniques de l'eau : **MISE, chargés de missions rivières...avec l'appui des DIREN** : 150 réunions sur le bassin.

Les premiers résultats de l'état des lieux ont été présentés en commissions géographiques du Comité de Bassin aux **élus, aux usagers économiques et aux associations** : 68% des masses d'eau superficielles et 50% des masses d'eau souterraines devront faire l'objet d'une caractérisation détaillée pour le plan de gestion.

Des réunions thématiques (industrie, hydro-électricité, pesticides et prélèvements agricoles) ont permis d'affiner le diagnostic.

La DIREN pilote la réalisation des registres des zones protégées au titre des réglementations européennes (zones sensibles, vulnérables, Natura 2000...) ainsi que le registre des captages destinés à l'alimentation en eau potable et des masses d'eau destinées à cet usage.

La DIREN apporte son expertise au groupe national qui élabore la méthodologie pour l'application de la DCE.

PLANNING

> 2003-2004	> Décembre 2004	Consultation du public > 2005	> Fin 2006	Consultation du public > fin 2008	> 2009	> 2015
Construction de l'état des lieux consultations validation du projet	Adoption de l'état des lieux par le comité de bassin	Questions importantes et programme de travail	Mise en œuvre du programme de surveillance	Adoption du plan de gestion (SDAGE révisé)	Publication du plan de gestion final	Evaluation de l'atteinte du bon état

Une instance stratégique de l'Etat : la conférence administrative de bassin

Une deuxième réunion de la conférence administrative de bassin créée en 2002 s'est tenue le 25 novembre 2003 sous la présidence du Préfet coordonnateur de bassin. Elle a débattu des thèmes d'actualité : DCE, système d'information sur l'eau, prévision des crues, Plan "Bachelot", sécheresse, mission sur les inondations du Rhône.



Fauvette aquatique

La DIREN Rhône-Alpes au cœur



La protection des milieux

Une coordination renforcée par la création d'un Comité Technique Régional Nature

Organisé par la DIREN, il associe **les DDAF, la DRAF, le CNASEA** pour les contrats Natura 2000 ou d'autres partenaires selon les sujets.

Ce lieu d'échange permet d'aborder la programmation financière, **mais aussi de forger des doctrines communes sur les thèmes de la protection de la nature**: loup, Natura 2000, arrêtés de biotope..., **et de favoriser la circulation de l'information en réseau.**

Natura 2000 : un réseau en marche

La dynamique de construction du réseau européen Natura 2000 a permis de terminer cinq documents d'objectifs en 2003.

Au titre de la directive Habitat

Nombre total de sites proposés	118
DOCOB approuvés	33
DOCOB en cours	45
Contrats signés	3

Au titre de la directive Oiseaux

Nombre total de sites proposés	16
DOCOB approuvés	5
DOCOB en cours	5

Trois contrats Natura 2000 ont été signés pour un montant de 276 300 € pour 6 ans qui assureront aux opérateurs la mise en œuvre des actions prévues.

Contrats signés

Marais du Lavours (01)
Rivière du Roubion (26)
Pays de Gavot (74)

Docob approuvés en 2003

Allier et ses affluents (07)
Lus la Croix haute (26)
Tourbières du Pilat (42)
Gorges de la Loire (42)

Docob approuvés en 2003

Perron des Encombres (73)

Glaïeul des marais



M. Pascal, propriétaire d'une prairie naturelle située sur les bords du Roubion donne son point de vue sur le premier contrat de gestion de la moyenne vallée du Rhône qui a été signé fin 2003.



Il s'agit d'un contrat simple, avec une seule mesure de gestion souscrite pour un habitat de prairies à orchidées remarquables d'intérêt prioritaire, dont l'Ophrys bourdon qui fleurit en juillet.

"En 2001, on m'a proposé une convention de gestion d'un an renouvelable. Avec une subvention de l'État via la **DDAF de la Drôme**, j'ai réalisé un enclos en dehors de la prairie pour le pâturage de deux animaux au printemps et en été pour respecter la floraison des orchidées. Je n'ai vu aucun inconvénient à signer un contrat officiel Natura 2000 pour 5 ans, mes craintes ont été dissipées car j'ai une totale liberté dans le respect de la convention qui n'est pas très contraignante."

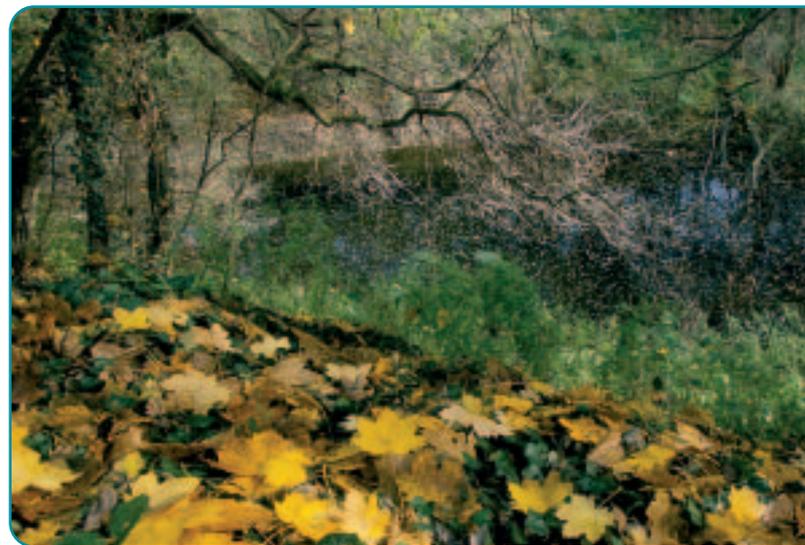
Elle garantit le versement de l'indemnité durant 5 ans, sous réserve du respect des engagements. Les dates et la charge de pâturage sont ajustées chaque année en concertation avec la structure animatrice.

Huit zones de protection spéciale (au titre de la directive Oiseaux) ont été désignées comme site Natura 2000 par arrêté ministériel du 23 décembre 2003.

La Commission européenne a arrêté le 22 décembre 2003 la liste des sites d'importance communautaire pour la zone alpine, dont 47 sites de Rhône-Alpes couvrant 200 480 hectares.

La parution de Mille Lieux n° 10 sur l'application de la directive "Oiseaux" conforte la communication vers les communes et les acteurs du réseau Natura 2000.

des partenariats



Réserves naturelles

Les conventions de gestion liant l'État aux 14 organismes gestionnaires des 26 réserves nationales ont été revues pour préciser les priorités : préservation des milieux, surveillance, éducation.

Quatre nouveaux comités consultatifs, regroupant les administrations et les acteurs

Ce lieu d'échanges permet de forger des doctrines communes sur les thèmes de la protection de la nature

locaux, ont été mis en place pour assurer le suivi de gestion des réserves gérées par le Parc de la Vanoise et situées en zone périphérique. Le transfert des réserves naturelles volontaires à la Région a été effectif en 2003. Seule la réserve naturelle de Crépieux-Charmy n'a pas conservé ce statut, le gestionnaire s'orientant vers une protection par arrêté de biotope.

Faune Flore

Les programmes de restauration des espèces protégées se sont concentrés sur les programmes européens LIFE qui permettent de mobiliser, autour des crédits européens, d'autres financeurs comme les collectivités territoriales. Le LIFE international sur le gypaète barbu mené par ASTERS et le LIFE interrégional sur le percnoptère d'Égypte mené par le CORA ont démarré : réintroduction, suivi de la recolonisation, aménagement des milieux pour renforcer les populations. Le LIFE sur la basse vallée de l'Ain se consacre à la valorisation des milieux alluviaux remarquables. Les études ont démarré. 851 permis CITES dans le cadre de la convention de Washington sur le commerce international d'espèces protégées ont été délivrés.

Conservatoires : des experts mobilisés

Le conservatoire botanique Gap Charance préside un comité expert sur les incidences du projet d'A48 sur le site Natura 2000 de l'Isle Crémieu (38).

Le CREN a conduit des actions de restauration de tourbières dans le Bugey.

Asters, conservatoire départemental en Haute-Savoie, mène des actions de restauration des milieux au bénéfice d'espèces patrimoniales comme le glaïeul des marais.

Inventaires scientifiques

Le CSRPN, dont la DIREN assure le secrétariat, a finalisé le guide méthodologique adopté pour la modernisation des ZNIEFF et examiné la démarche retenue pour l'élaboration des ORGFH.

Une méthodologie d'inventaire des zones humides a été définie en collaboration avec l'agence de l'eau RM&C. Les inventaires se sont poursuivis soit au niveau départemental comme en Ardèche, soit au niveau de bassins versants comme pour le SAGE Bourbre.

La qualité reconnue des travaux du CSRPN a permis l'avancement significatif de ces dossiers sensibles.



Vautour percnoptère

Parcs naturels régionaux

Le PNR du massif des Bauges a accueilli en octobre les rencontres nationales des 40 parcs naturels régionaux. Le premier contrat de parc en Rhône-Alpes entre l'État, la Région et le parc des Bauges y a été signé.

La Région a lancé deux études de faisabilité pour la création de deux nouveaux parcs : les Baronnies et les "boucles du Haut Rhône".

Agriculture et environnement

Une étude menée avec la DRAF pour définir par territoire les enjeux environnementaux a été utilisée pour définir les nouvelles politiques agro-environnementales (CAD, agriculture raisonnée).

Chasse : un travail partenarial de grande qualité

L'élaboration des Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et de l'amélioration de la qualité de ses Habitats, réalisée avec l'ONCFS, s'est poursuivie avec tous les partenaires : associations de protection, fédération des chasseurs, forestiers, agriculteurs, collectivités. La DIREN a réuni en octobre la commission régionale des lieutenants de louveterie pour proposer aux préfets, les personnes retenues pour exercer ces fonctions dans les départements.

La DIREN Rhône-Alpes au cœur



Sites et paysages

L'inventaire et la protection des sites

Sites classés

La DIREN est en charge des **sites naturels ou bâtis** classés pour leur intérêt artistique, pittoresque, scientifique, historique ou légendaire (articles L 341-1 et suivants du Code de l'Environnement). Le service **anime les études, l'information et la concertation** dans le cadre des procédures de protection.



Parmi les **dossiers de classement en cours** qui devraient être mis à l'enquête en 2004, on peut citer : le massif de l'Étandard et le Col du Glandon (Savoie), les coteaux viticoles de Jongieux (Savoie), les Crêts du Pilat (Loire), les sites basaltiques de Thueyts (Ardèche), le mont Brouilly (Rhône)...



En liaison avec les **SDAP**, la DIREN apporte son concours méthodologique ou financier aux collectivités locales, et le cas échéant aux particuliers, pour **la mise en valeur et la gestion durable des sites classés** : restauration paysagère, "surcoûts" architecturaux, gestion de la fréquentation, police des infractions, prévention des risques...

La DIREN **rapporte auprès de chaque Commission Départementale des Sites** les demandes d'autorisation de travaux en sites classés, qui lui sont soumises. Le service a été associé en 2003 à l'examen de projets importants susceptibles d'affecter certains sites classés comme : passage du TGV dans les sites de Nantua et Sylans (Ain), projet de tunnel des Grands Goulets (Drôme), aménagements touristiques dans le massif du Mont-Blanc.



Grands Goulets

Sites géologiques

Réalisé par le **BRGM** à la demande de la DIREN et de la Région, **l'inventaire des sites géologiques remarquables en Rhône-Alpes**, achevé en 2003, **répertorie 95 sites en Rhône-Alpes, pour l'intérêt de leur faciès géologique, leur richesse fossilifère, minéralogique ou métallique.**

18 de ces sites géologiques sont évalués comme présentant une valeur patrimoniale nationale ou internationale. Ces données



Col du Glandon

scientifiques devraient être accessibles au public en 2004 sur le site Internet de la DIREN.

Une politique pour les paysages non protégés

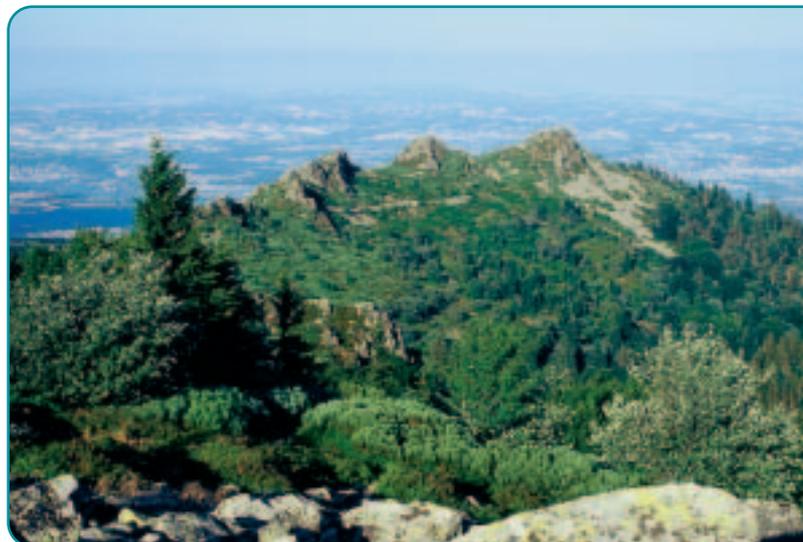
La **loi Paysage** a eu dix ans le 8 janvier 2003. Elle vise la prise en compte des paysages au-delà des seuls sites remarquables et sur l'ensemble du territoire, qu'il s'agisse de paysages **naturels, ruraux, urbains ou périurbains**. L'action de la DIREN porte principalement sur les thèmes suivants :

Paysage et cohérence territoriale

Le paysage constitue un "média" privilégié pour développer la concertation locale des divers partenaires et favoriser la mise en cohérence territoriale dans les procédures d'aménagement.

Cette approche peut aussi se concrétiser par des outils spécifiques de **gestion des paysages**, sans portée réglementaire

des partenariats



mais constituant des cadres de référence pour les acteurs locaux : plans ou chartes de paysage, etc.

Région, le Département et les EPCI.

Le travail effectué autour de la sensibilité paysagère du territoire aux **projets éoliens** a abouti à la publication d'un "document cadre de l'éolien" en Ardèche. Au niveau régional, la DIREN a apporté son concours à des actions de **formation des commissaires enquêteurs sur la prise en compte des paysages et de l'environnement dans les projets de fermes éoliennes**.

Connaissance des paysages et sensibilisation

Cet axe d'intervention vise plus généralement à développer la "culture paysagère", à faire découvrir ou apprécier la qualité et la diversité des paysages de la région Rhône-Alpes, qu'ils soient exceptionnels ou quotidiens.

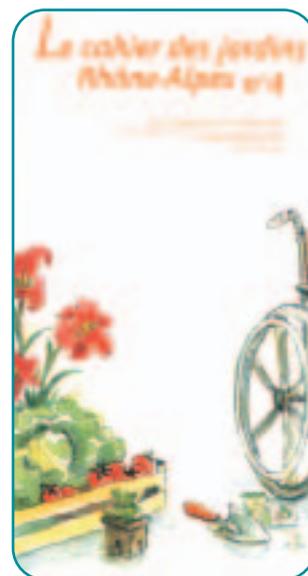
La DIREN accompagne ainsi la mise en place

d'**outils de connaissance des paysages** (atlas paysagers, observatoires des paysages, etc.), ou soutient des actions de sensibilisation des acteurs de l'aménagement ou du grand public sur divers thèmes relatifs aux paysages, en collaboration notamment avec **le réseau des CAUE**. Par exemple, en 2003, la DIREN a soutenu le CAUE du Rhône dans des actions visant à **sensibiliser les élus locaux** aux questions de paysage : organisation d'une

Cet axe d'intervention vise plus généralement à développer la "culture paysagère", à faire découvrir ou apprécier la qualité et la diversité des paysages de la région Rhône-Alpes, qu'ils soient exceptionnels ou quotidiens.

Ainsi la "charte des paysages lémaniques" a été signée en décembre 2003 **entre les départements de l'Ain, de la Haute-Savoie, et les cantons suisses de Genève, du Valais et de Vaud**, réunis au sein du Conseil du Léman. La DIREN a participé à l'élaboration de cette charte en qualité d'expert.

La DIREN suit particulièrement la mise en œuvre de **l'opération "Grand Lac" du Bourget**, où l'État apporte plus de 57 millions d'euros consacrés notamment à la valorisation des paysages et des rivages du lac. La DIREN est membre du conseil d'administration du groupement d'intérêt public Grand Lac, qui regroupe **l'État, la**



journée d'information "gestion durable et projet de paysage" en juin 2003, édition du guide "du territoire aux paysages" destiné aux maîtres d'ouvrage publics. Les **"cahiers des jardins Rhône-Alpes"**, destinés au grand public des amateurs de paysages, sont édités périodiquement en partenariat entre l'Union Régionale des CAUE et la DIREN. Le numéro 4 paru en mai 2003 est consacré au thème "les jardins partagés", dans le cadre de l'année européenne des personnes handicapées.

La DIREN Rhône-Alpes au cœur

En relation avec les services régionaux et départementaux de l'État, la DIREN veille à l'application des réglementations mais surtout à la prise en compte de la protection et de la valorisation de l'environnement dans les projets.



La prise en compte de l'environnement

Infrastructures

La contribution de la DIREN se traduit sur le terrain par des choix techniques : tracés, mesures de réduction des impacts sur le bruit, les paysages, l'eau, les milieux naturels et, le cas échéant, par des mesures compensatoires.

Dans le domaine des infrastructures, au-delà des avis "traditionnels", la pratique des évaluations environnementales permet l'association de la DIREN dès l'amont des grands projets d'infrastructures. Ainsi, en 2003, la DIREN a été associée aux études de la liaison ferroviaire transalpine, et notamment à la hiérarchisation des enjeux environnementaux et à la recherche de variantes de moindre impact. Toujours en amont, elle a contribué à l'établissement du dossier pour la commission nationale du débat public sur l'autoroute A51 (Col du Fau-La Saulce).



La pratique de l'évaluation environnementale veut que l'on se préoccupe aussi des effets indirects d'un projet d'aménagement. En participant au comité de pilotage des études complémentaires de la section Ambérieu Bourgoin-Jallieu de l'autoroute A48, la DIREN contribue à la recherche de solutions permettant de limiter les effets indirects des remembrements et de l'étalement urbain. Lorsque des impacts

demeurent après les mesures de suppression ou de réduction d'impact, des mesures compensatoires sont recherchées comme sur l'A406 (contournement sud de Mâcon) et la voie ferrée du Haut Bugey. Dans le domaine urbain, la DIREN a été associée à l'établissement des plans de déplacement urbains sur plusieurs agglomérations : Lyon, Chambéry, Annecy, Saint Étienne, Annemasse, Chambéry.

Schéma régional des véloroutes - voies vertes

Pilote du projet avec la Région Rhône-Alpes, la DIREN anime des groupes de travail réunissant les différents acteurs concernés (stratégie, conception, gestion). Ces démarches ont abouti à la constitution du volet cartographique du schéma régional qui se poursuivra par l'établissement des volets technique et financier.

Installations Classées pour la Protection Environnementale

180 avis sur les nombreux projets d'installations classées ont été donnés. Pour jouer un rôle utile dans les stratégies d'installation, la DIREN a participé à l'élaboration des schémas départementaux des carrières (Savoie, Loire, Ain, Isère), ou du plan déchets du BTP du département de l'Isère. Une attention particulière est portée à une demande d'extension de carrière, sur la commune de La Buisse, pour laquelle la DIREN a commandité une expertise paysagère.

La DIREN fait partie du comité local de surveillance et d'information de l'usine d'incinération et de retraitement de Bellegarde-sur-Valserine. Les demandes concernant la centrale nucléaire de Tricastin ont fait l'objet d'un examen approfondi.

"Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles prennent en compte la protection et la mise en valeur de l'environnement et les concilient avec le développement économique et social."

Art. 4 du projet de loi constitutionnelle sur la Charte de l'environnement

des partenariats

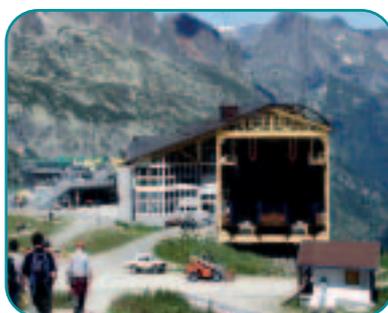


dans l'aménagement

Urbanisme

Les travaux sur les SCOT se poursuivent. La DIREN a contribué à porter à connaissance sur les SCOT de Saint-Etienne Métropole, "Rives du Rhône", "Haut Rhône dauphinois", "Métropole Savoie" et "Ouest lyonnais". Elle concourt, avec les autres services, à l'expression des enjeux de l'État.

La DIREN a fortement contribué à la **création du réseau des chargés de mission urbanisme des DIREN**. Ce réseau a entrepris la rédaction avec le **CERTU** d'une plaquette de sensibilisation des acteurs de l'urbanisme à la **prise en compte de l'environnement dans la planification**. Le pilotage par la DIREN de la rédaction de l'évaluation environnementale de la DTA de l'aire métropolitaine de Lyon a permis un premier exercice dans ce nouveau domaine de l'évaluation.



La DIREN s'attache à favoriser et enrichir les réflexions d'aménagement global des massifs. Elle participe aux réflexions concernant le secteur du Mont Blanc (Espace Mont Blanc et protocole d'accord pour le développement durable du site du Mont Blanc). Elle s'est aussi investie dans le protocole d'accord pour la valorisation paysagère du site inscrit des Cols de la Croix de Fer et du Glandon.

charges pour l'élaboration d'un schéma départemental dans la Drôme. Elle sensibilise ainsi les opérateurs sur les enjeux particuliers à analyser. Parallèlement, le **réseau des chargés de mission DIREN construit un savoir-faire sur l'appréciation des impacts** : impacts sur la faune et la flore, visibilité et insertion paysagère, nuisances sonores, recherche de mesures de suppression, réduction ou compensation.

Le bruit

La prise en compte des nuisances acoustiques représente une part importante de l'implication de la DIREN dans le cadre de son association aux projets d'ICPE et d'infrastructures de transport.

La DIREN est engagée, avec **Réseau Ferré de France**, dans le pilotage des études menées en Maurienne sur les points noirs du bruit ferroviaire. Elle est aussi associée au traitement des attentes des riverains des lignes TGV "Rhône-Alpes" et "Méditerranée".

La pratique de l'évaluation environnementale veut que l'on se préoccupe aussi des effets indirects d'un projet d'aménagement.

Montagne

La DIREN intervient dans les phases de concertation locale, d'instruction départementale et régionale, puis de suivi des dossiers d'Unités Touristiques Nouvelles. En Haute-Savoie, ce sont les domaines skiables du "Grand Massif" et de Châtel qui ont fait l'objet de divers avis.

En Savoie, le service suit les dossiers d'équipement de domaines skiables sur : les Arcs, La Grande Plagne, le domaine skiable de la Rosière, la liaison Megève - La Giettaz (mesures compensatoires), l'Espace Diamant, Val d'Isère...

Les énergies

La DIREN concourt à la réalisation des objectifs gouvernementaux en faveur du développement des énergies renouvelables, notamment éoliennes en s'impliquant dans les dossiers de projets de fermes d'éoliennes. **Dans la région, les gisements sont situés dans les départements de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Ain et de l'Isère**. 25 porter à connaissance ont été effectués, et 4 permis de construire instruits.

La DIREN a participé à l'élaboration du schéma départemental de l'Ardèche et elle a établi une proposition de cahier des

Interlocuteur des aéroclubs, la DIREN s'implique dans les commissions consultatives de l'environnement **des aérodromes**



de la région et dans la commission d'aide aux riverains de l'aérodrome de Lyon Saint-Exupéry.

La DIREN Rhône-Alpes au cœur



La mise à disposition de la connaissance

La place croissante de l'Internet...

Depuis 3 ans, le site de la DIREN (www.rhone-alpes.environnement.gouv.fr) a pris une place croissante comme vecteur d'information du public et de mise à disposition des données en particulier pour les professionnels.

Il relaie en région les grandes opérations nationales. Il offre notamment l'accès à des formulaires d'enquêtes en ligne auprès de la population, comme lors du débat national sur l'eau.

... et des partenariats

L'année 2003 a connu le lancement de partenariats d'échanges de connaissances au sein desquels la DIREN se mobilise : avec **la Région** pour informer et sensibiliser le public et les acteurs régionaux afin de mieux connaître et agir pour l'environnement, avec **les services de l'État** pour échanger des données géographiques et ainsi **enrichir les métiers et les points de vue sur l'environnement**.

"L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte."

Art. 8 du projet de loi constitutionnelle sur la Charte de l'environnement

Publications

- **Compte rendu** des Assises territoriales sur la Charte de l'environnement.
- **Programme** de la semaine du développement durable.
- **Guide technique** "Eau et aménagement du territoire" publication conjointe avec l'AERM&C.
- **Note technique N° 7** "A propos des toxiques" publication conjointe avec l'AERM&C.
- **Politique concertée de gestion des milieux aquatiques**: information sur les outils territoriaux de planification.
- **Mille lieux** (1 numéro en 2003) : Périodique à destination du réseau Natura 2000.
- **Cédérom Prévention des risques naturels**: documentations générale et technique sur les risques inondations.
- **Dossier** "État des lieux des pesticides dans les eaux de la région Rhône-Alpes" Résultats de septembre 2001 à décembre 2002.



Chouette chevêche

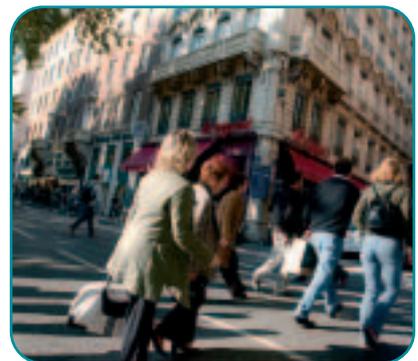
L'information du public

En ville sans ma voiture

Le 22 septembre 2003, Villeurbanne, Aix-les-Bains, Annemasse, Lyon, Feyzin, Chambéry Métropole, Albertville, Bourg-les-Valence se sont engagées dans cette opération relayée par les plus grandes villes du monde.

Il s'agit, en fermant quelques périmètres à la circulation, d'**amener l'automobiliste à repenser son déplacement dans la ville**. Des modes de déplacements alternatifs sont proposés : bus ou vélos ; on peut aussi marcher ou organiser le covoiturage.

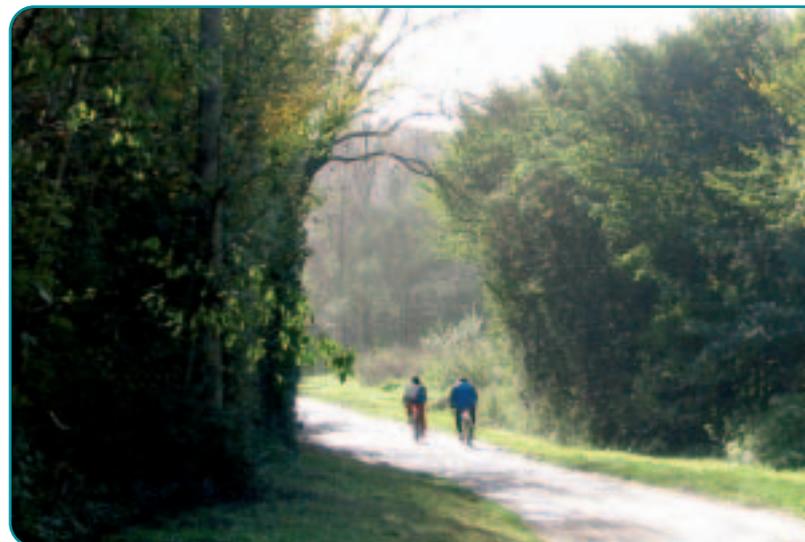
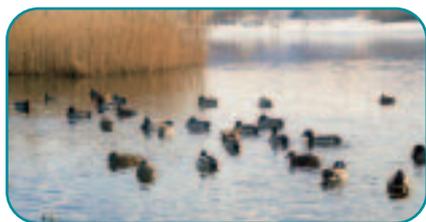
L'objectif est de donner accès à des alternatives de déplacement qui peuvent ensuite se généraliser.



La semaine du développement durable

La semaine du développement durable remplace à partir de 2003 le "printemps de l'environnement". Elle a pour objectif **l'information du plus grand nombre de citoyens sur la nécessité de s'engager en faveur du développement durable**. Un développement qui **répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs**.

des partenariats



Du 2 au 8 juin 2003, 147 projets présentés par **des villes, des entreprises, ou des associations** et traitant de sujets divers (la qualité de l'eau, les déchets, les jardins...) témoignent de l'intérêt porté par la société civile sur toutes les questions qui touchent à l'environnement.

L'information sur les métiers de l'environnement

La DIREN a contribué au stand environnement du Mondial des métiers coordonné par le réseau TEE. 800 jeunes ont pu rencontrer environ 50 professionnels illustrant la diversité des métiers de l'environnement.

Soutien aux métiers

Le réseau régional de ressources Territoires Environnement Emplois (TEE) vise à améliorer la connaissance des métiers de l'environnement et des évolutions du marché du travail. Son fonctionnement est assuré par les contributions de la DIREN, **l'agence de l'eau, l'ADEME et la Région**. Ce partenariat facilite les échanges, la concertation, la professionnalisation et la création d'outils d'information.

TEE Rhône-Alpes gère le portail Internet des 8 réseaux régionaux (www.reseau-tee.net). Sa fréquentation ne cesse de croître : 63 400 connections en décembre, 1 764 abonnés de la lettre virtuelle, 362 employeurs, 3 093 CV, etc. La DIREN a organisé une des rencontres inter-réseaux Tee, afin de préparer un cycle de conférences, mutualiser les expériences, les outils et méthodes de travail.

Avec la Région et RAEE, la DIREN a contribué à la rédaction d'une plaquette de présentation à "se former au développement durable".

Éducation à l'environnement

La DIREN doit favoriser le développement d'une véritable **éducation à l'environnement pour un développement durable**; elle agit en partenariat avec les autres ministères, les associations et les collectivités locales.

L'éducation à l'environnement est partie intégrante de l'éducation à la citoyenneté : éducation scientifique fondée



L'éducation à l'environnement est partie intégrante de l'éducation à la citoyenneté.

sur l'acquisition de connaissances et éducation civique, **elle vise à faire évoluer les comportements en faveur du respect des autres et de l'environnement**, de la responsabilité de chacun, de la solidarité entre les hommes (entre générations et entre pays).

La DIREN aide les associations développant ces compétences, en particulier **en renforçant le réseau GRAINE, lieu d'échange d'expériences et d'actions.**

La DIREN pilote le dispositif "1 000 défis pour ma planète", opération d'éducation à l'environnement pour un développement durable et renouvelée depuis 1993.

Un projet "1 000 défis pour ma planète" est un programme d'actions concrètes porté par un groupe de jeunes de 3 à 26 ans, dans le cadre scolaire ou non, accompagné par des éducateurs, enseignants ou animateurs et mené avec des partenaires techniques extérieurs

(associations, collectivités, professionnels) qui deviennent ainsi parrains du défi.

C'est une démarche pédagogique structurée, reposant sur la connaissance des réalités, la recherche de solutions et une réalisation concrète.

C'est une démarche citoyenne qui favorise la formation de citoyens solidaires, conscients des responsabilités et aptes à devenir force de propositions.

Le comité de pilotage régional animé par la DIREN est composé des représentants **des trois ministères initiateurs, des agences de l'eau, du conseil régional, des trois réseaux associatifs de la région (GRAINE, FRAPNA, URCPPIE).**

Le jury réuni en novembre 2003 a **labellisé 205** projets sur 228 présentés. 146 subventions ont été accordées, pour un montant total de 37 500 €.

Quelques contacts

Quelques contacts au 1^{er} juin 2004

Agriculture et environnement

Zoé Bauchet - 04 37 48 36 91
David Marailhac - 04 37 48 36 60

Bassin Rhône-Méditerranée

Eaux souterraines

Yves Gouisset - 04 37 48 36 23

Eaux superficielles

Jacques Faure - 04 37 48 36 21

Organismes de Bassin

Jean-Pierre Bionda - 04 37 48 36 12

Raymond Quintin - 04 37 48 36 18

Stéphanie Delong - 04 37 48 36 19

SDAGE

Jacques Faure - 04 37 48 36 21

Développement durable

Agendas 21 et chartes

Martin Chenot - 04 37 48 36 45

Ecocitoyenneté

Cécile Deliot - 04 37 48 37 18

Evaluation des politiques

Nicolas Rougier - 04 37 48 37 15

Directives européennes

Directive cadre sur l'eau (bassin)

Jacques Faure - 04 37 48 36 21

Directive cadre sur l'eau (Rhône-Alpes)

Zoé Bauchet - 04 37 48 36 91

Directive cadre sur l'eau (réseaux de mesure)

Charles Bornard - 04 37 48 36 83

Directives EIPP (Évaluation des incidences des plans et programmes sur l'environnement)

Martine Chatain - 04 37 48 36 34

Directives ERU (eaux résiduaires urbaines)

Dominique Barthélémy - 04 37 48 36 93

Directives oiseaux et habitats

Martine Poumarat - 04 37 48 36 53

Données sur l'environnement

Administration et diffusion des données

DIREN

Guy Martin - 04 37 48 37 32

Débites des cours d'eau - Hydrométrie

Pierre-Marie Bechon - 04 37 48 36 74

Documentation

Claude Chauvin - 04 37 48 37 30

Documentation technique eau

Rose-Marie Bayon - 04 37 48 36 70

SIG / Cartographie

Guy Martin - 04 37 48 37 32

Système d'information sur l'eau

Yves Gouisset - 04 37 48 36 23

Sandrine Le Garrec - 04 37 48 36 24

Stéphane Boismenu - 04 37 48 36 82

Eau en Rhône-Alpes

Assainissement

Cyril Bourg - 04 37 48 36 86

Comité technique régional de l'eau

Zoé Bauchet - 04 37 48 36 91

Contrats de rivières

Zoé Bauchet - 04 37 48 36 91

- Ain, Ardèche et Rhône

Gérard Chalandon - 04 37 48 36 95

- Drôme et Loire

Olivier Conte - 04 37 48 36 96

- Haute-Savoie

Claire Ratouis - 04 50 71 08 84

- Isère et Savoie

Michel Delprat - 04 37 48 36 97

Eaux souterraines (région)

Anne Martelat - 04 37 48 36 92

Hydroélectricité

Michel Delprat - 04 37 48 36 97

MISE(S) Voir Contrats de rivières

Police de l'eau et de la pêche

Dominique Barthélémy - 04 37 48 36 93

Qualité des eaux

Charles Bornard - 04 37 48 36 83

Ghislaine Beaujeu - 04 37 48 36 84

SAGE (voir contrats de rivières)

Sécheresse

Pierre-Marie Bechon - 04 37 48 36 74

Éducation à l'environnement - vie associative - métiers

Associations

Annie Durdilly - 04 37 48 37 17

Éducation à l'environnement

Annie Durdilly - 04 37 48 37 17

Emploi - Métiers de l'environnement (information et conseils)

Cécile Deliot - 04 37 48 37 18

En ville sans ma voiture

Elisabeth Lervoire - 04 37 48 37 14

Mille défis pour la planète

Annie Durdilly - 04 37 48 37 17

Fleuves

Poissons migrateurs bassin

Stéphane Crapsky - 04 37 48 36 22

Poissons migrateurs région

Michel Delprat - 04 37 48 36 97

Plan Loire Grandeur Nature

Olivier Conte - 04 37 48 36 96

Rhône : prévention des inondations

Sylvie Valentin - 04 37 48 36 14

Rhône : programme de restauration hydraulique et écologique

Denis Thoumy - 04 37 48 36 26

Nuisances - pollutions

Bruit

Yves Meinier - 04 37 48 36 36

Déchets

Tatia Boissière - 04 37 48 36 39

Pollutions diffuses des eaux

Zoé Bauchet - 04 37 48 36 91

Pollutions accidentelles des eaux

Pollution par les substances toxiques

Cyril Bourg - 04 37 48 36 86

Paysages - sites classés et inscrits

Coordination régionale

Alain Lagier - 04 37 48 36 43

- Ain et Drôme

Frédéric Gauthier - 04 37 48 36 47

- Ardèche

Martin Chenot - 04 37 48 36 45

- Isère

Cécile Vo Van - 04 37 48 36 49

- Haute-Savoie

Julie Dumont - 04 37 48 36 44

- Loire, Savoie

Marie Grande - 04 37 48 36 46

- Rhône

Mathias Gent - 04 37 48 36 48

Paysages urbains, espaces publics

Alain Lagier - 04 37 48 36 43

Politiques contractuelles

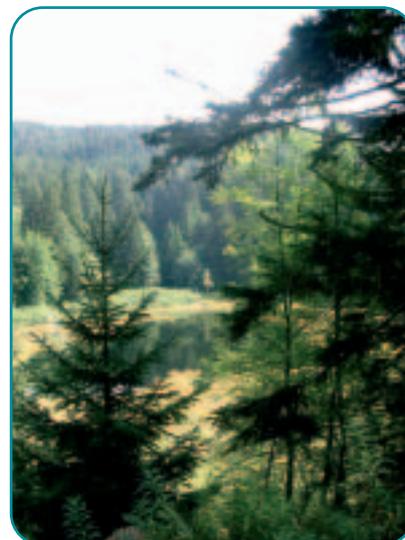
Contrat de Plan État-Région (CPER)

Europe : Objectif 2 - INTERREG - LIFE

FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire)

Nicolas Rougier - 04 37 48 37 15

Monique Bouvier - 04 37 48 37 16



Projets d'aménagement et planification urbaine

Carrières

Marie-Odile Ratouis - 04 37 48 36 35

Commissaires-enquêteurs (formation)

Tatia Boissière - 04 37 48 36 39

DTA Alpes du Nord

Alain Lagier - 04 37 48 36 43

DTA aire métropolitaine de LYON

Martine Chatain - 04 37 48 36 34

Éoliennes et énergie renouvelables

Marie-Odile Ratouis - 04 37 48 36 35

Infrastructures de transport

Yves Meinier - 04 37 48 36 36

Installations classées (hors carrières)

Tatia Boissière - 04 37 48 36 39

Littoral (loi Littoral)

Martine Chatain - 04 37 48 36 34

Montagne

Philippe Raviol - 04 37 48 36 37

Plan Locaux d'Urbanisme (PLU)

Ginette Samy - 04 37 48 36 38

Schémas de cohérence territoriaux

Martine Chatain - 04 37 48 36 34

Véloroutes - Voies vertes

Yves Meinier - 04 37 48 36 36

Protection des milieux naturels

Chasse

Jean-Louis Traversier - 04 37 48 36 56

CITES

Mireille Ribeau - 04 37 48 36 58

Espèces protégées faune flore (autorisations)

Danièle Fournier - 04 37 48 36 57

LIFE Nature

Marc Chatelain - 04 37 48 36 55

Loup - LIFE loup

Véronique Genevey - 04 37 48 36 59

Natura 2000

Martine Poumarat - 04 37 48 36 53

Nature : Coordination Régionale

Jean-Luc Carrio - 04 37 48 36 52

- Ain, Haute-Savoie

Marc Chatelain - 04 37 48 36 55

- Ardèche, Drôme, Isère

Jean-Louis Traversier - 04 37 48 36 56

- Loire, Savoie

David Marailhac - 04 37 48 36 60

- Rhône

Véronique Genevey - 04 37 48 36 59

Parc National des Ecrins

et Parc National de la Vanoise

Jean-Luc Carrio - 04 37 48 36 52

Parcs Naturels Régionaux

Dominique Bugaud - 04 37 48 36 54

Réserves naturelles - Coordination

Danièle Fournier - 04 37 48 36 57

ZNIEFF - Modernisation de l'inventaire

Marc Chatelain - 04 37 48 36 55

Zones humides

Jean-Luc Carrio - 04 37 48 36 52

Michel Delprat - 04 37 48 36 97

Risques naturels

Coordination, risques hors inondation

Martine Chatain - 04 37 48 36 34

Inondations

François Dols - 04 75 82 50 94

Françoise Gauquelin - 04 37 48 36 79

Mission Rhône

Sylvie Valentin - 04 37 48 36 14

Prévision des crues

Dominique Chatard - 04 37 48 36 15

Roland Dassin - 04 37 48 36 29

Jean-François Celle - 04 37 48 36 16

Jean-François Brochot - 03 80 41 52 55

Risques en montagne

Philippe Raviol - 04 37 48 36 37

Pour les adresses e-mail :

prenom.nom@rhone-alpes.environnement.gouv.fr



Lexique de l'environnement

ADEME Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AERM&C Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse

AZI Atlas des zones inondables

BRGM Bureau de la recherche géologique et minière

CAD Contrat d'agriculture durable

CAUE Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement

CERMOSEM Centre d'études et de recherches sur les montagnes sèches et méditerranéennes

CITES Convention de Washington pour le commerce international d'espèces

CNASEA Centre national pour l'aménagement des structures et des exploitations agricoles

CNDP Commission nationale du débat public

CNR Compagnie nationale du Rhône

CPER Contrat de plan Etat-Région

CREN Conservatoire régional des espaces naturels

CROPPP Cellule régionale d'observation et de prévention des pollutions par les pesticides

CSP Conseil supérieur de la pêche

CSRPN Conseil scientifique régional du patrimoine naturel

CTE Comité technique de l'eau

CTRN Comité technique régional nature

DCE Directive cadre sur l'eau

DDAF Direction départementale de l'agriculture et de la forêt

DDE Direction départementale de l'équipement

DOCOB Documents d'objectifs

DRAC Direction régionale des affaires culturelles

DRAF Direction régionale de l'agriculture et de la forêt

DDASS Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

DRASS Direction régionale des affaires sanitaires et sociales

DRJS Direction régionale de la jeunesse et des sports

DRE Direction régionale de l'équipement

DRIRE Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement

DTA Directives territoriales d'aménagement

FNADT Fonds national d'aménagement du territoire

FRAPNA Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature

GRAINE Groupe régional d'animation et d'initiatives à la nature et l'environnement

ICPE Installations classées pour la protection environnementale

IFEN Institut français de l'environnement

LIFE L'instrument financier pour l'environnement

MEDD Ministère de l'écologie et du développement durable

MISE Mission inter-services de l'eau

MNLE Mouvement national de lutte pour l'environnement

NIMBY "Not In My Back Yard".

ONCFS Office national de la chasse et de la faune sauvage

ORGFH Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats

PLU Plan local d'urbanisme

PMPOA Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole

PNR Parc naturel régional

PPR Plan de prévention des risques

PPRI Plan de prévention des risques d'inondations

RAEE Rhônalpénergie-environnement

SAC Service d'annonce des crues

SAGE Schéma d'aménagement de gestion des eaux

SCOT Schéma de cohérence territoriale

SDAGE Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SDAP Service départemental de l'architecture et du patrimoine

SNRS Service navigation Rhône Saône

SPC Service de prévision des crues

SRU Solidarité et renouvellement urbain

URCPIE Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement

UTN Unité touristique nouvelle

ZNIEFF Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique



**Direction Régionale de l'Environnement
Délégation de bassin Rhône-Méditerranée**

208 bis, rue Garibaldi - 69003 LYON Cedex 03
Standard téléphonique : 04 37 48 36 00 -Télécopie : 04 37 48 36 01
E-mail : diren@rhone-alpes.environnement.gouv.fr

UNITÉS DÉLOCALISÉES

Délégation de Bassin RMC - Subdivision de Dijon - 8, rue Benigne-Freymiot - 21016 Dijon cedex
Standard téléphonique : 03 80 41 52 55 - Télécopie : 03 80 43 58 39 - E-mail : db-dijon@rhone-alpes.environnement.gouv.fr

Échelons territoriaux du SEMA

DIREN - 12, rue du Peloux - 01000 Bourg-en-Bresse - Standard téléphonique : 04 74 21 59 96 - Télécopie : 04 74 21 59 96
E-mail : sema-bourg@rhone-alpes.environnement.gouv.fr

DIREN - B.P. 2102 - 26021 Valence cedex - Standard téléphonique : 04 75 42 11 88 - Télécopie : 04 75 42 09 97
E-mail : sema-valence@rhone-alpes.environnement.gouv.fr

Échelon Hydrométrique de la DIREN - DDAF - B.P. 31X - 38040 Grenoble cedex - Standard téléphonique : 04 76 33 45 72 -
Télécopie : 04 76 40 46 82 - E-mail : sema-grenoble@rhone-alpes.environnement.gouv.fr

Échelon Hydrométrique de la DIREN - DDAF - Rue Dupanloup - B.P. 315 - 74040 Annecy
Standard téléphonique : 04 50 88 43 08 - Télécopie : 04 50 88 43 28
E-mail : sema-annecy@rhone-alpes.environnement.gouv.fr

DIREN - Pisciculture domaniale de Rives - 13, quai de Rives - 74200 Thonon-les-Bains
Standard téléphonique : 04 50 71 08 84 - Télécopie : 04 50 71 99 01 - E-mail : sema-thonon@rhone-alpes.environnement.gouv.fr